

## Tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe Année 2024

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu la délibération (BS\_2017\_16) en date du 14 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

Vu l'arrêté en date du 1er juin 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion après avis du comité technique,

Vu la délibération du CS\_2013-30 en date du 26 novembre 2013 assimilant atlantic'eau à une commune de 40 000 à 80 000 habitants,

Vu l'arrêté n° AR\_2020\_28 du 04 novembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Mme Edith MARGUIN, 11<sup>ème</sup> Vice-présidente, chargée de la gestion des ressources humaines,

Considérant que Mme Rachel LE SAULNIER satisfait aux conditions de nomination sur le grade d'attaché hors classe ;

### ARRETE

**Article 1 –** Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2024, le fonctionnaire suivant :

1. Mme Rachel LE SAULNIER

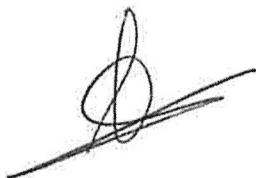
**Article 2 –** Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'agent.

Le Président,

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le : 23/03/2024 Signature de l'agent



Fait à NANTES, le 22/03/2024

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente chargée de la gestion des ressources humaines,

Edith MARGUIN

